

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2014 – Convocation du 17 septembre 2014

Compte rendu affiché le 3 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA, Alain GOJON par Youcef BOUREZG, Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD,

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Modification du tableau des effectifs

En conséquence du départ en retraite d'un agent communal, le tableau des effectifs de la commune doit être modifié.

Le poste était initialement occupé par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.

Cet emploi doit être pourvu pour assurer la bonne continuité du service. Le recrutement se fait sur le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

Le Comité Technique Paritaire saisi de cette requête a émis un avis favorable lors de la séance du 19 septembre 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Oüi l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions statutaires relatives aux cadres d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Vu l'avis favorable du CTP en date du 19 septembre 2014,
- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs de la commune telle que définie ci-dessous :
 - Suppression : agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
 - Création : agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2014
- Publication ou affichage le 30/09/2014

Valérie GLATARD, Maire.

